

Fédération Française de Natation
Comité Départemental de Vaucluse

Calendrier des compétitions
Règlements sportifs

Saison 2018 / 2019

Officiels Cannes 2018



Comité Départemental de Natation de Vaucluse
Maison du Citoyen - 35 Rue du Collège – 84 200 CARPENTRAS
Tél : 06.17.31.14.33
E-mail : ffn.vaucluse@orange.fr - Site : cdnatation84.fr

REGLEMENT SPORTIF

Table des matières

PREAMBULE	Page 3
<u>TITRE 1 : GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION</u>	Page 4
1.1 Organisation	Page 4
1.2 Engagement	Page 5
1.3 Disqualification et procédure d'appel	Page 6
<u>TITRE 2 : REGLES CONCERNANT LES OFFICIELS</u>	Page 6
2.1 Officiel	Page 6
2.2 Compétition	Page 7
2.3 Tenue et Vestiaire	Page 7
2.4 Officiel et Publicité	Page 8
2.5 Représentation du Comité Départemental	Page 9
<u>TITRE 3 : DEPLACEMENTS ET ORGANISATION</u>	Page 11
3.1 Autorisation de déplacement	Page 11
3.2 Autorisation d'Organisation	Page 11
<u>TITRE 4 : TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL</u>	Page 14
4.1 Engagement	Page 14
4.2 Pénalité	Page 14
<u>TITRE 5 : CALENDRIER DES COMPETITIONS</u>	Page 15
5.1 Catégorie d'âge	Page 15
5.3 Fiches Compétition	Pages 18 à 35

P R E A M B U L E

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Établir un programme sportif est un exercice de confiance.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux ... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il vous paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun d'entre vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

*Nous vous invitons à consulter **l'Annuel Règlements Natation Course 2018/2019 sur le site de la F.F.N.** pour de plus amples détails.*

La commission sportive départementale

TITRE 1 : GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION

1.1 - ORGANISATION.

Les compétitions doivent être préparées en respectant scrupuleusement le règlement afférent à chacune d'entre elles, et notamment :

- *les catégories d'âge*
- *l'ordre des épreuves*

1.1.1 – DATES DES COMPETITIONS.

*Les dates de toutes les compétitions sont fixées par la Commission Sportive Natation Course et validées par le Comité Directeur du Comité Départemental. **QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, CES DATES NE PEUVENT PAS ETRE MODIFIEES, SAUF AVEC L'ACCORD PREALABLE ECRIT DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL.***

Dans le cas où cette règle d'intangibilité des dates de compétitions ne serait pas respectée, et qu'une compétition se déroulerait à une date modifiée sans l'accord préalable du Comité Directeur Départemental, tous les résultats de tous les nageurs engagés dans cette compétition ne seraient pas pris en compte pour les qualifications à une autre compétition, pour les sélections en équipe départementale, pour l'enregistrement des performances...

De plus, l'ensemble des droits d'engagement payés pour cette compétition non-autorisée seraient perdus pour les clubs y ayant participé (ou seraient dus, pour ceux qui ne les auraient pas acquittés).

Nota : *Le Comité se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des circonstances (indisponibilité d'un bassin, faible participation, modification fédérale ou régionale...).*

1.1.2 – COMPETITIONS.

Les compétitions sont sous la responsabilité conjointe du Comité Départemental et du club organisateur, avec la répartition des charges ci-dessous.

Le Comité Départemental a la responsabilité de :

- * *la désignation d'un représentant du Comité Directeur (Voir Titre 2 chapitre 2.5)*
- * *la réception des bordereaux et des droits d'engagements ANNUEL REGLEMENT SAISON 2018 – 2019*
- * *la gestion informatique de la compétition*
- * *l'établissement du programme*
- * *les fiches de course (fourniture et impression)*
- * *les listes de chronométrage*
- * *l'envoi et la diffusion des résultats*
- * *la nomination d'un juge arbitre*

Le club organisateur a la responsabilité de :

* la mise à disposition des équipements et l'installation du matériel (piscine, lignes d'eau, chaises, sonorisation...)

* la fourniture du personnel nécessaire au bon déroulement de la compétition, à savoir :

- navette(s)
- speaker
- chambre d'appel
- réception des forfaits

Concernant les programmes et d'une manière générale pour les distances de fond (400, 800 et 1500 m NL) le Comité se réserve la possibilité de faire nager ces courses à 2 par ligne pour toutes les compétitions.

1.2 - ENGAGEMENTS.

1.2.1 – OBLIGATION DE LICENCE.

Tout nageur participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par la Ligue Régionale à la date limite d'engagement. Le statut de la licence d'un nageur peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (www.Extranat.fr «). Aucune performance réalisée avant la date d'oblitération ne sera prise en compte.

1.2.2 –PROCEDURE DE TRANSMISSIONS DES ENGAGEMENTS.

Les engagements de toutes les compétitions organisées sous l'égide du Comité Départemental du Vaucluse, se feront uniquement et exclusivement via EXTRANAT.FR, à l'exclusion de tout autre moyen. Aussi, il est recommandé aux clubs participants de bien vérifier les dates d'engagements, et de s'y conformer, aucune dérogation n'étant possible.

L'institution qui déclare la compétition module la fin de la période de proposition des engagements jusqu'au **MARDI minuit**, précédant le jour de la compétition. Au-delà de cette date limite et jusqu'au vendredi minuit, précédant le jour de la compétition, il sera appliqué une pénalité. Ce délai passé, tout engagement sera refusé. (Voir tarif financier départemental)

En conséquence, aucun nageur ou nageuse ne pourra être engagé le jour même de la compétition. Cette règle est inflexible. Le secrétariat est chargé d'appliquer strictement cette règle **sans aucune exception**.

1.2.3 – MONTANT ET PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT.

Le montant des droits d'engagement est fixé pour chaque compétition par le Comité Directeur du Comité Départemental et figure au tarif départemental joint au présent document. Il est également reporté sur la fiche propre à chaque compétition dans le présent document. En tout état de cause, le montant des engagements dus sera déterminé par le nombre d'engagements, indépendamment des forfaits et/ou absence constatés lors de la compétition (dont les droits d'engagements resteront acquis au Comité Départemental).

1.2.4 – FORFAITS.

Tous les forfaits devront être déclarés à l'informatique sur un imprimé prévu à cet effet **au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin**. Après ce délai tous les forfaits seront non déclarés s'ils ne sont pas justifiés. Un **forfait non déclaré** sera sanctionné par **une amende**. Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures après la fin de la compétition.

Forfaits en ½ Finales ou Finales :

De même, dans le cadre des compétitions comportant séries et finales, les clubs qui **ne déclareraient pas les forfaits** de leurs nageurs dans les temps impartis **pour les finales** se verront sanctionnés d'une **amende**. Nous rappelons que le forfait doit être consigné **sur un imprimé signé par un représentant du club**. (Membre du conseil d'administration du club ou entraîneur)

Modification de la composition d'une équipe :

Dans les compétitions par équipe **toute modification d'équipe**, devra être **déclarée à l'informatique au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin** sur un imprimé prévu à cet effet (que l'on pourra retirer à l'informatique mais qui sera également téléchargeable à partir du site du comité). Remarque : attention dans certains cas, la modification de la constitution d'une équipe peut empêcher la composition des relais.

1-3 - DISQUALIFICATION ET PROCEDURE D'APPEL

1.3.1 – DISQUALIFICATION

Seul le juge arbitre disqualifie tout nageur ayant commis une violation des règles de natation. Les fautes sont constatées soit par lui-même ou soit par un officiel autorisé. (Juge de nage, Juge au virage) conformément aux articles SW 2.6.6 et SW 2.7.3 du règlement FINA.

Dans la mesure du possible, toute disqualification prononcée par le juge arbitre est annoncée par le speaker.

1.3.2 - PROCEDURE D'APPEL

A la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe, l'entraîneur ou le nageur peut demander des explications au juge arbitre. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe ou l'entraîneur, il a la possibilité de déposer une réclamation écrite auprès du juge arbitre dans les trente minutes suivant la course. Le juge arbitre répondra par écrit et justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge arbitre. En dernier recours, lorsque la réclamation écrite a été rejetée par le juge arbitre, le responsable ou entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui aura la décision finale.

1.3.3 – LE JURY D'APPEL

Les membres du jury d'appel doivent être licenciés, toujours en nombre impair avec un minima de trois. Ils ne doivent pas forcément être officiel mais doivent connaître parfaitement le règlement FINA. Le délégué départemental en assure la présidence. En cas d'absence du délégué, le jury d'appel est présidé par le membre le plus âgé du comité directeur départemental.

Un officiel faisant parti du jury ne peut pas être membre du jury d'appel

La décision du jury d'appel est définitive et rendue par écrit.

TITRE 2 : REGLES DEPARTEMENTALES CONCERNANT LES OFFICIELS.

2.1 – OFFICIELS.

C'est une personne bénévole, reconnue par une instance départementale, comme étant « apte » à assurer une fonction dans l'encadrement des compétitions de natation.

Comme dans tous les sports, la natation est régie par un ensemble de règles. L'officiel est là pour appliquer ces règles. Il œuvre au niveau départemental, régional, fédéral et international. La confrontation des compétiteurs impose le respect de ces règles. Ce qui oblige les officiels à avoir une certaine homogénéité dans le « travail d'arbitrage ».

Pour être officiel, il suffit de passer un examen propre à chaque grade. Il s'agit plutôt d'un contrôle de connaissances. Il n'est pas nécessaire de posséder des qualités particulières, la motivation et le sérieux suffisent. En aucun cas, cette action de formation doit être perçue comme un « examen sanction ».

Pour les officiels, même s'il existe une formation théorique, l'expérience s'acquiert en très grande partie au bord des bassins et auprès des anciens, par l'observation et les échanges. Il est évident qu'un ancien nageur acquerra plus rapidement de l'expérience surtout pour juger des défauts de nage. Mais ce n'est pas une condition obligatoire.

En natation, les règles sont précises et il n'y a pas de place pour une interprétation personnelle. Etre officiel doit être un plaisir et non une contrainte. Personne n'est obligé de le faire s'il n'en a pas envie.

Tout officiel participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par la ligue régionale à la date de cette compétition. Le statut de la licence d'un officiel peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (EXTRANAT.FR rubrique officiel).

2.2 – COMPETITIONS.

Sauf dispositions particulières précisées sur le programme, pour les compétitions départementales ainsi que pour les sessions du PASS'COMPETITION, chaque club participant doit fournir à minima par réunion :

A / POUR UN BASSIN DE 04 LIGNES :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un Officiel
- au-delà de 5 engagés : Deux Officiels

B / POUR UN BASSIN DE 06 LIGNES ET PLUS :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un Officiel
- de six à dix engagés : Deux Officiels
- au-delà de onze engagés : Trois Officiels

Il est rappelé que la présentation d'un officiel est basée sur les engagés et non sur les participations effectives lors de la réunion concernée.

Chaque officiel représentant son club doit donc impérativement s'inscrire sur la feuille de jury afin que son club ne soit pas pénalisé d'une amende pour non présentation d'officiel. (Tarif amende : Voir Titre 4 - TARIF SPORTIF)

Le Responsable Départemental de la commission Officiel désigne le Juge Arbitre, à qui il est demandé de noter l'éventuel manque d'officiels ainsi que les événements non conformes au règlement.

Les officiels en examen ne sont pas comptabilisés dans les officiels représentant leur club, à l'exception des « stagiaires A et B (titulaire du C) ».

2.3 – TENUE ET VESTIAIRE.

2.3.1 - TENUE

La tenue des officiels est de couleur blanche. En conséquence, tous les membres d'un jury d'une compétition se doivent être entièrement vêtus de blanc.

Composition de la tenue Homme : Tee-shirt, chemise ou polo – Pantalon, short ou pantacourt

Composition de la tenue Femme : Tee-shirt, chemise ou polo – Pantalon, short, pantacourt ou jupe

Sur la tenue blanche, il ne doit pas avoir d'inscription faisant référence au club auquel l'officiel appartient

En ce qui concerne le port de signes religieux :

Afin de respecter les principes de la laïcité et l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'Homme

Le port de signes religieux ne doit pas aller à l'encontre des règles d'hygiène et de sécurité.

Cela suppose de veiller à la compatibilité entre le port du signe et le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans le cas de certaines activités, comme par exemple, en cas d'activités physiques et sportives. Sur de nombreux terrains, les équipes de professionnels gèrent les comportements liés à la visibilité au cas par cas, dans l'objectif que le port d'un signe ne provoque pas de séparation entre les jeunes (entre filles et garçons mais aussi entre filles), ni de pression entre jeunes ou de refus pour effectuer telle ou telle activité.

Si une interdiction générale n'est pas conforme au principe de la liberté de religion ou de conviction, un comportement accompagnant le port de signe d'un usager ne doit ni troubler le fonctionnement normal de l'établissement et des services, ni porter atteinte à la liberté d'autrui.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme retient que "le port de certains vêtements (par exemple : le foulard pour les femmes musulmanes, la kippa ou le turban pour les hommes de confession juive ou sikh) relève d'abord de l'accomplissement d'une pratique religieuse avant d'être l'expression publique de l'appartenance à une religion." Ce n'est donc pas en soi caractéristique d'un comportement prosélyte.

*En conséquence, il n'est pas question d'accepter sur le bord des bassins tous signes religieux ostentatoires. Prioritairement, il sera donc demandé à l'ensemble des officiels d'être tête nue. Néanmoins, pour les femmes souhaitant respecter l'accomplissement d'une pratique religieuse, il leur sera alors demandé d'avoir un foulard couvrant uniquement les cheveux et aucune autre partie du corps. Ce foulard sera **obligatoirement** de couleur blanche.*

2.3.2 – VESTIAIRES

Dans la mesure du possible, l'organisateur d'une compétition s'efforcera de mettre à disposition des officiels un vestiaire séparé et réservé à leur seul usage.

2.4 – OFFICIELS ET PUBLICITE

La publicité n'est pas interdite dans les enceintes sportives. Néanmoins, elle doit répondre aux différentes lois régissant cette activité. Une loi est très restrictive en la matière, il s'agit de la loi dite Loi Evin. Cette loi énonce des règles strictes en matière de tabac et de boissons alcoolisées. Le législateur utilise les termes **BOISSON ALCOOLISEE**. Il s'agit donc d'une boisson contenant de l'alcool (Vin, Bière, Cocktail, liqueur). Il n'y a pas de notion de marque. La loi Evin oblige également des messages de prévention accompagnant ce type de publicité. De même, il existe des cocktails sans alcool faisant référence à l'original. Afin de différencier ces deux produits, le terme **VIRGIN** est utilisé dans la détermination du cocktail sans alcool. Ainsi, la publicité pour les boissons alcoolisées est interdite autour des bassins du département, quel que soit le support.

Il est donc demandé aux différents officiels de signaler au juge arbitre tout non-respect de cette règle.

2.5 – REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL.

Pour chaque compétition à centre unique, le Comité Départemental du Vaucluse pourra nommer un délégué départemental parmi ses membres. **En cas d'absence ou d'empêchement du délégué**, le juge arbitre en assurera les fonctions à l'exception de la présidence du jury d'appel.

Le délégué représente le président du comité dans l'organisation et la sécurité générale de la manifestation. Il supervise le bon déroulement de la compétition. Les attributions de ce représentant ne concernent pas les domaines sportif et réglementaire, qui restent de la compétence exclusive du juge-arbitre. Il devra fournir un rapport au comité dans les trois jours suivant la compétition. (Modèle joint en annexe)

COMPTE RENDU DE LA COMPETITION DU

LIEU DE COMPETITION :

Première Réunion :

Juges Arbitres :

Starters :

Clubs Présents :

Officiels par club :

Apt Natation :

ASRO :

CN Avignon :

CN Carpentras :

CN Orange :

CNPP Bollène :

NC Isle/Sorgue :

Pertuis Natation :

TC Cavaillon :

US Le Pontet :

USN Vedène :

Observations aux Officiels :

Début de compétition : heures / Fin Compétition : heures

Disqualifications :

Réclamation Entraîneur :

Incident :

Le délégué Départemental

TITRE 3 : DEPLACEMENTS ET ORGANISATION

3.1 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT.

Il est rappelé ici que, pour des raisons impérieuses de maintien de la couverture de l'assurance liée à votre licence notamment, tout club se déplaçant lors d'une compétition ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional et/ou fédéral) doit IMPERATIVEMENT faire une demande d'autorisation de déplacement préalablement à ce déplacement. Cette demande concerne une équipe de natation ou un nageur(euse), participant à toute compétition, meeting, challenge, coupe de la ville, tournoi ou match amical... que ce soit le lieu en France ou à l'étranger.

Cette demande préalable doit être rédigée sur le formulaire que vous trouverez ci-après et envoyée suffisamment tôt (+/- 1 mois avant) par courrier postal à l'attention de :

*M. Claude COUDEVILLE
Président du Comité Départemental Vaucluse
Rue du collège
84200 CARPENTRAS*

ou par mail : ffn.vaucluse@orange.fr

Après validation par ses soins, le Président du Comité Départemental fera suivre la demande à la Ligue Régionale. Aussi, il est inutile d'envoyer votre demande d'autorisation de déplacement directement ou conjointement à la Ligue Régionale.

3.2 – AUTORISATION D'ORGANISATION.

De la même manière, toute organisation par un club d'une compétition, d'un meeting, d'un challenge, d'une coupe de la ville, d'un tournoi ou d'un match amical..., ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional ou fédéral), doit IMPERATIVEMENT faire l'objet d'une demande d'autorisation DIRECTEMENT AUPRES DE LA LIGUE REGIONALE sur le formulaire que vous trouverez ci-après, et envoyée suffisamment tôt (au plus tard 1 mois avant) à :

*LIGUE REGIONALE DE NATATION PACA
31 Rue Max Dormoy
13004 MARSEILLE*

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

LIGUE REGIONALE PACA DE NATATION
31 RUE MARX DORMOY
13001 MARSEILLE

Nom et Adresse du Club

.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Le Club de Sollicite l'autorisation de se déplacer afin de participer à la compétition suivante :

.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du Président du Club et tampon

Avis du Comité Départemental :

Autorise

N'Autorise pas

Signature

Avis de la Ligue Régionale

Autorise

N'Autorise pas

Signature

A MARSEILLE, le

Le Secrétaire Général, Signature

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

**LIGUE REGIONALE PACA DE NATATION
31 RUE MARX DORMOY
13001 MARSEILLE**

Nom et Adresse du Club

.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

Le Club de Sollicite l'autorisation d'organiser la compétition suivante :

.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du Président du Club et tampon

Avis de la Ligue Régionale :

/_ / Autorise

/_ / N' Autorise pas

Signature

A MARSEILLE, le

Le Secrétaire Général, Signature

TITRE 4 : TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL

4.1 - ENGAGEMENT

<i>Natation Courses</i>		<i>Tarif</i>
<i>Extranat</i>	<i>Individuel</i>	<i>3,00 €uros</i>
	<i>Relais</i>	<i>6,00 €uros</i>
	<i>Interclubs Avenir - Équipe</i>	<i>40,00 €uros</i>
	<i>Interclubs Jeune - Équipe</i>	<i>40,00 €uros</i>
	<i>Interclubs Toutes Catégories - Équipe</i>	<i>40,00 €uros</i>

<i>Maitres</i>		<i>Tarif</i>
<i>Extranat</i>	<i>Individuel</i>	<i>3,00 €uros</i>
	<i>Relais</i>	<i>6,00 €uros</i>

4.2 - PENALITES

Engagement saisi par le comité : 15 €uros / Nageur

Forfait Non Déclaré : 15 €uros / Nageur

Absence Officiel : 40 €uros

TITRE 5 : CALENDRIER DES COMPETITIONS

5.1 CATEGORIES D'AGES :

	DAMES		MESSIEURS	
<i>AVENIR</i>	<i>10 ans et moins</i>	<i>2009 et après</i>	<i>11 ans et moins</i>	<i>2008 et après</i>
<i>JEUNES</i>	<i>11 – 13 ans</i>	<i>2008 à 2006</i>	<i>12 – 14 ans</i>	<i>2007 à 2005</i>
<i>JUNIORS</i>	<i>14 – 17 ans</i>	<i>2005 à 2002</i>	<i>15 – 18 ans</i>	<i>2004 à 2001</i>
<i>SENIORS</i>	<i>18 ans et plus</i>	<i>2001 et avant</i>	<i>19 ans et plus</i>	<i>2000 et avant</i>
<i>MAITRES</i>	<i>25 ans et plus</i>	<i>1994 et avant</i>	<i>25 ans et plus</i>	<i>1994 et avant</i>

5.2 FICHES COMPETITION

Les fiches compétitions sont indexées à la suite.

CALENDRIER DÉPARTEMENTAL DES COMPÉTITIONS
SAISON 2018 / 2019

S	D	Intitulés	Lieux	Cat	Genres
SEPTEMBRE 2018					
29		Réunion d'attribution des compétitions	Carpentras		
OCTOBRE 2018					
20		AG VAUCLUSE	Orange		
	21	PRE SAISON	Vedène	Jeunes/Juniors/Séniors	A
VACANCES DE TOUSSAINT 20.10.18 au 05.11.18					
NOVEMBRE 2018					
	11	INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX	Orange	TC	A
10	11	INTERCLUBS REGIONAUX Poules A et B	Istres /Nice	TC	A
10	11	INTERCLUBS NATIONAUX		TC	A
15	18	CHAMPIONNAT DE FRANCE - 25 m	Montpellier		
24	25	1 ^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES	Bollène	Jeunes	Q
DECEMBRE 2018					
01	02	1 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS	Isle sur Sorgue	Juniors/Séniors	Q
	09	1 ^{er} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS + 1 ^{er} PASS COMPETITION	Le Pontet	Avenirs	A
	09	CHAMPIONNATS REGIONAUX DES MAÎTRES – 25m	Gémenos	Maîtres	Q
21	23	CHAMPIONNATS REGIONAUX HIVER – 50m	Nice	Juniors/Séniors	Q
VACANCES DE NOEL du 22.12.2018 au 07.01.2019					
JANVIER 2019					
	20	2 ^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS + 2 ^{ème} PASS COMPETITION	Pertuis	Avenirs	A
26		CHAMPIONNAT DE France EAU LIBRE 5 km indoor	Sarcelles	TC	Q
26	27	2 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES	Avignon ?	Jeunes	Q
FEVRIER 2019					
02	03	2 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS	Bollène	Juniors/Séniors	Q
		1 ^{er} CHAMPIONNAT DES MAÎTRES		Maîtres	Q
	03	KM D'ANTIBES			
08	10	GOLDEN TOUR « CAMILLE MUFFAT »	Nice		
23	24	2 ^{ème} MEETING REGIONAL QUALIFICATIF	Saint Raphaël	Juniors/Séniors	Q
VACANCES D'HIVER du 09.02.19 au 25.02.19					
MARS 2019					
	03	INTERCLUBS DES MAÎTRES		Maîtres	Q
02	03	3 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES	Avignon	Jeunes	Q
09	10	3 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS	Pertuis	Juniors/Séniors	Q
	17	3 ^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS + 3 ^{ème} PASS COMPETITION	Orange	Avenirs	Q
12	17	CHAMPIONNAT DE France JUNIORS	Nîmes	Juniors	
22	24	GOLDEN TOUR « CAMILLE MUFFAT »	Marseille		

29	31	CHAMPIONNAT REGIONAL Juniors/Séniors	St Raphael	Juniors/Séniors	
AVRIL 2019					
06	07	CHAMPIONNAT REGIONAL DES JEUNES – 25 m	Venelles	Jeunes	Q
06	07	FINALE DEPARTEMENTALE DES JEUNES	Pertuis ou Sorgues	Jeunes	
16	21	CHAMPIONNAT DE France ELITE	Rennes		
VACANCES DE PRINTEMPS du 06.04.19 au 23.04.19					
MAI 2019					
02	05	CHAMPIONNAT DE France N2	Montceau /Saint Raphaël	TC	
	12	4 ^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS + 4 ^{ème} PASS COMPETITION	Vedène	Avenirs	Q
18	19	COUPE DES DEPARTEMENTS	Aurillac	Jeunes	
23	26	CHAMPIONNAT DE France EAU LIBRE	Brive	TC	
25		INTERCLUBS REGIONAUX JEUNES poule A	Venelles	Jeunes	
25	OU 26	INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES poule B	Sorgues	Jeunes	
	26	INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX AVENIRS	Sorgues	Avenirs	
Jeudi	30	COUPE INTERDEPARTEMENTALE PACA AVENIRS		Avenirs	A
JUIN 2019					
	02	MEETING REGIONAL DES 7 TROPHEES	Hyères	Juniors et +	Q
	02	CHAMPIONNATS REGIONAUX DES MAÎTRES – 50 M	Hyères	Maîtres	Q
08	09	4 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL OPEN – 50 m 2 ^{ème} CHAMPIONNAT DES MAÎTRES	Carpentras	Jeunes Juniors Séniors Maîtres	Q Q
08	09	5 ^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS OPEN	Carpentras	Avenirs	Q
08	09	MARE NOSTRUM	Monaco		
21	23	CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES	Aix en Provence	Jeunes	Q
20	23	CHAMPIONNATS de FRANCE DES MAÎTRES	Chalon/Saône	Maîtres	Q
	30	FINALE DEPARTEMENTALE AVENIRS	Sorgues	Avenirs	
	30	FINALE REGIONALE AVENIRS	Pertuis	Avenirs	
JUILLET 2019					
VACANCES D'ETE à compter du 06.07.19					
05	07	CHAMPIONNATS REGIONAUX JUNIORS/SENIORS	Cannes	Juniors/Séniors	
10	14	CHAMPIONNAT DE France JEUNES LUCIEN ZINS	Tarbes	F 11-13/G 12-14	
20	23	CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	Caen	F 15 et -/G 16 et -	
20	24	CHAMPIONNAT DE France RELEVE	Béthune	F 16 et +/G 17 et +	

Légende :

Compétitions Départementales

Compétitions Régionales

Compétitions Interrégionales et Nationales

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

PRE SAISON

Date : 21.10.2018
Catégorie : JEUNES – JUNIORS - SENIORS
Genre : Animation

Lieu : VEDENE

Conditions de Participation :
Classement au temps individuel – Engagements non limités

Dimanche matin : *Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00*
Début des épreuves 09 h 00

50 NL – 100 Pap – 50 Dos – 200 4N – 100 Br – 200 NL

Dimanche après-midi : *Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00*
Début des épreuves 15 h 00

400 NL - 50 Pap – 100 Dos – 50 Br – 100 NL

Temps limite pour le 400 NL : 6.3000

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX
TOUTES CATEGORIES

Date : 11.11.2018

Catégorie : Toutes Catégories confondues

Genre : Animation – programme FFN

Lieu : ORANGE

Conditions de Participation : Classement par équipes.

Equipe de 10 nageurs ou 10 nageuses TC, avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 X 50 NL. Lorsque les titulaires du relais 10x50 NL ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

Il ne peut y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 NL.

Annuel Règlements p 84

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

10 X 50 NL (D puis M) - 100 Dos (D) - 200 Dos (M) - 100 Brasse (D) - 200 Brasse (M) –
100 NL (D) - 400 NL (M) - 100 Papillon (D) - 200 Papillon (M) - 100 4N (D) - 200 4N (M)

PAUSE 10'

4 X 200 NL D

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des Epreuves 15 h 00

4 X 200 NL M - 200 Dos (D) - 100 Dos (M) - 200 Brasse(D) - 100 Brasse(M) –
400 NL (D) - 100 NL (M) - 200 Papillon (D) - 100 Papillon (M) - 200 4N (D) -100 4N (M)

PAUSE 10'

4 X 100 4N (D) - 4 X 100 4N (M)

S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique.

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe : 40,00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

Date : 24 et 25.11.2018
Catégorie : Filles 14 ans et + - Garçons 15 ans et +
Genre : Qualificative

Lieu : BOLLENE

Conditions de Participation : Compétition qualificative au Championnats Régionaux en bassin de 25 m (21 et 23.12.2018). Voir grille qualification régionale
Classement au temps, engagements non limités. **Pour le TROPHÉE voir Annuel Règlements p 72**

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00
Début des épreuves **15 h 00**

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00
Début des épreuves **09 h 00**

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00
Début des épreuves **15 h 00**

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite
13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
JUNIORS / SENIORS

Date : 01 et 02.12.2018
Catégorie : Juniors - Séniors
Genre : Qualificatif

Lieu : ISLE SUR SORGUE

Conditions de Participation : : *Compétition qualificative au Championnats Régionaux en bassin de 25 m (21 et 23.12.2018). Voir grille qualification régionale*
Classement au temps, engagements non limités.

Samedi après-midi : *Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00*
Début des épreuves 15 h 00

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche matin : *Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00*
Début des épreuves 09 h 00

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche après-midi : *Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00*
Début des épreuves 15 h 00

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite
13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS +
1^{er} PASS COMPETITION

Date : 09.12.2018
Catégorie : Avenirs
Genre : Animation

Lieu : LE PONTET

Conditions de Participation :

Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.

3 épreuves maximum par nageurs + 2 relais

2 équipes dames, messieurs et mixtes maximum par clubs

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

Test ENF 3 « Pass'Compétition » natation course :

Chaque candidat réalise un 100 mètres 4N.

Encadrement : Officiels « A » ENF3

Relais 4 X 25 NL – 50 Pap – 50 Dos – 50 Br – Relais 4 X 25 4N

S'agissant d'une compétition par équipe, la règle des deux départs s'applique.

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe : 40,00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS +
2^{ème} PASS COMPETITION

Date : 20.01.2019
Catégorie : Avenirs
Genre : Animation

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation : *Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.*
3 épreuves maximum par nageurs + 2 relais
2 équipes dames, messieurs et mixtes maximum par clubs

Dimanche après- midi : *Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00*
Début des épreuves 15 h 00

Test ENF 3 « Pass'Compétition » natation course :

Chaque candidat réalise un 100 mètres 4N.
Encadrement : Officiels « A » ENF3

Relais 4 X 50 NL – 50 Pap – 50 Dos – 50 Br – Relais 4 X 50 4N

S'agissant d'une compétition par équipe, la règle des deux départs s'applique.

Pour information, l'organisation du test ENF3 est, par délégation du Comité de Région, encadrée par le Comité Départemental.

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe : 40,00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Date : 26 et 27.01.2019

Catégorie : Jeunes

Genre : Qualificative

Lieu : AVIGNON ?

Conditions de Participation :

Classement au temps individuel – engagements non limités. Pour le TROPHÉE voir Annuel

Règlements p 72

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite

13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
JUNIORS / SENIORS
1^{er} CHAMPIONNAT MAÎTRES

Date : 02 et 03.02.2019
Catégorie : Juniors/Séniors - Maîtres
Genre : Qualificative

Lieu : BOLLENE

Conditions de Participation :
Classement au temps, engagements non limités.

Samedi après-midi : *Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00*
Début des épreuves 15 h 00

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche matin : *Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00*
Début des épreuves 09 h 00

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche après-midi : *Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00*
Début des épreuves 15 h 00

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite
13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

Date : 02 et 03.03.2019

Catégorie : Jeunes

Genre : Qualificative

Lieu : AVIGNON ?

Conditions de Participation :

Classement au temps individuel – engagements non limités. Pour le TROPHÉE voir Annuel

Règlements p 72

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite

13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
JUNIORS/SENIORS

Date : 09 et 10.03.2019
Catégorie : Juniors - Séniors
Genre : Qualificative

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation :

Classement au temps individuel – engagements non limités

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00
Début des épreuves 15 h 00

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00
Début des épreuves 09 h 00

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00
Début des épreuves 15 h 00

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite
13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS
+ 3^{ème} PASS COMPETITION

Date : 17.03.2019
Catégorie : Avenirs
Genre : Qualificative

Lieu : ORANGE

Conditions de Participation :

Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.

1 épreuve maximum par nageurs + 2 relais

2 équipes dames, messieurs et mixtes maximum par clubs

Dimanche après- midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

Test ENF 3 « Pass'Compétition » natation course :

Chaque candidat réalise un 100 mètres 4N.

Encadrement : Officiels « A » ENF3

Relais 4 X 50 NL Av 1 et 2 –

200 NL Av 2 – 100 NL Av 1 –

Relais 4 X 50 4N Av 1 et 2

S'agissant d'une compétition par équipe, la règle des deux départs s'applique.

Pour information, l'organisation du test ENF3 est, par délégation du Comité de Région, encadrée par le Comité Départemental.

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe : 40,00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

FINALE DEPARTEMENTALE Jeunes

Date : 06 et 07.04.2019

Catégorie : Jeunes

Genre : Animation

Lieu : PERTUIS ou SORGUES

Conditions de Participation : *Non qualifiés pour la FINALE REGIONALE*
Pour le TROPHÉE voir Annuel Règlements p 72

Samedi matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00
*Début des épreuves **09 h 00***

50 Papillon D et M – 50 Dos D et M – 200 4N D – 200 Dos M – 400 NL D – 400 4N M

Samedi après-midi :

*Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14 h 00***
*Début des épreuves **15 h 00***

800 NL M – 200 Papillon D – 100 Dos M – 200 Brasse D – 200 NL M – 100 NL D – 1500NL D

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00
*Début des épreuves **09 h 00***

*50 Brasse D et M – 50 NL D et M – 200 4N M – 100 Brasse D – 200 Dos M – 100 Papillon D –
400 NL M – 400 4N D*

Dimanche après-midi :

*Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14 h 00***
*Début des épreuves **15 h 00***

800 NL D – 200 Papillon M – 100 Dos D – 200 Brasse M -200 NL D – 100 NL M – 1500 NL M

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

4^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS
+ 4^{ème} PASS COMPETITION

Date : 12.05.2019
Catégorie : Avenirs
Genre : Qualificative

Lieu : VEDENE

Conditions de Participation : Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.
1 épreuve maximum par nageurs + 2 relais
2 équipes dames, messieurs et mixtes maximum par clubs

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00
Début des épreuves **15 h 00**

Test ENF 3 « Pass'Compétition » natation course :

Chaque candidat réalise un 100 mètres 4N.
Encadrement : Officiels « A » ENF3

Relais 4 X 50 NL Av 1 et 2 –
200 NL Av 2 – 100 NL Av 1 –
Relais 4 X 50 4N Av 1 et 2

S'agissant d'une compétition par équipe, la règle des deux départs s'applique.

Pour information, l'organisation du test ENF3 est, par délégation du Comité de Région, encadrée par le Comité Départemental.

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe : 40.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES « Poule B »

Date : 25 et 26.05.2019

Catégorie : Jeunes

Genre : Qualificative

Lieu : SORGUES

Conditions de Participation :

Compétition par équipe

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

100 Papillon D – 100 Dos M – 100 Brasse D – 100 NL M

4 X 200 NL D – 4 X 100 4N M

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

100 Papillon M – 100 Dos D – 100 Brasse M – 100 NL D

4 X 200 NL M – 4 X 100 4N D

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe : 40.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX AVENIRS
+ 5^{ème} PASS'COMPETITION

Date : 26.05.2019
Catégorie : Avenirs
Genre : Animation

Lieu : SORGUES

Conditions de Participation : Compétition par équipe

Dimanche matin : Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14 h 00**
Début des épreuves **15 h 00**

4 x 50 NL M et D – 50 Papillon M et D – 50 Dos M et D
100 4N M

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00
Début des épreuves **09 h 00**

Test ENF 3 « Pass'Compétition » natation course :

Chaque candidat réalise un 100 mètres 4N.

Encadrement : entraîneurs ENF3 – Officiels « A » ENF3

4 x 50 4 N D et M – 50 NL D et M – 50 Brasse D et M
100 4N D

Pour information, l'organisation du test ENF3 est, par délégation du Comité de Région, encadrée par le Comité Départemental.

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

4^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL OPEN – 50 m
2^{ème} CHAMPIONNAT MAÎTRES – 50 m

Date : 08 et 09.06.2019
Catégorie : Jeunes/Juniors/Séniors - Maîtres
Genre : Qualificative

Lieu : CARPENTRAS

Conditions de Participation :

PROGRAMME EN ATTENTE

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

CHAMPIONNAT DE VAUCLUSE OPEN – 50 m

Date : 26 .06.2019
Catégorie : Avenirs 1 et 2
Genre : Animation

Lieu : CARPENTRAS

Conditions de Participation :
engagements non limités – Médailles aux 3 premiers (Filles et garçons) par année d'âge
Nageurs titulaires des tests ENF.

PROGRAMME EN ATTENTE

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

FINALE DEPARTEMENTALE AVENIRS
+ 6^{ème} PASS COMPETITION

Date : 30.06.2019
Catégorie : Avenirs
Genre : Animation

Lieu : SORGUES

Conditions de Participation :

Enfants titulaires du test ENF3 Pass'Compétition et avoir fait les qualifications
Réservée aux nageurs non qualifiés pour la finale régionale.

LES NAGEURS (Avenirs 1 et 2) DOIVENT NAGER LES 6 NAGES DE LEUR CATEGORIE

Dimanche matin :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14 h 00**
Début des épreuves **15 h 00**

50 Brasse D et M – 200 NL D et M – 50 Papillon D et M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00
Début des épreuves **09 h 00**

Test ENF 3 « Pass'Compétition » natation course :

Chaque candidat réalise un 100 mètres 4N.

Encadrement : entraîneurs ENF3 – Officiels « A » ENF3

50 NL D et M – 100 4N D et M – 50 Dos D et M

Pour information, l'organisation du test ENF3 est, par délégation du Comité de Région, encadrée par le Comité Départemental.

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3.00 €